



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLLUTION DE L'AIR EN PARTICULES FINES PM 10

Saint-Martin 22/06/2020

Niveau rouge pour le 22 et le 23/06/2019

Ce dimanche 21 juin 2020, la concentration en particules fines PM10 dans l'air dépasse les 80 µg/m³ en moyenne sur 24h, valeur correspondant au seuil d'alerte. Après plusieurs jours consécutifs de dépassement des seuils réglementaires et face à cette **prévision, la procédure d'alerte est déclenchée** conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la qualité de l'air.

Valeur atteinte à 9H :

230 microgrammes par mètre cube sur la station de Basse-Terre

221 microgrammes par mètre cube sur la station de Pointe-à-Pitre

Zones concernées :

îles du Nord (Saint-Barthélemy et Saint-Martin).

Nature du polluant et sources :

La procédure concerne les particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10). Cette pollution est principalement liée au passage des brumes de sables sur l'archipel guadeloupéen, mais également à l'activité humaine (combustion d'énergie fossile, moyens de transport, activités industrielles...).

Seuil atteint :

Le seuil d'alerte correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement justifiant l'intervention de mesures d'urgences.

Prévisions :

Le risque de dépassement est fort pour les prochaines 24 heures.

Service communication

Tél : 06 90 71 53 73

Mél : pref971communication@gmail.com

23, Rue de Spring, Concordia
97150, SAINT-MARTIN

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour les populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Pour les populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé,
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe,
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur,
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.

Pour les jeunes (0 à 6 ans), les écoliers, les collégiens et les lycéens :

- Interdire les activités sportives à l'extérieur dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire
- Pour les jeunes enfants, interdire les activités sportives à l'extérieur et à l'intérieur.

Pour la population générale :

- Réduire les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

De manière générale :

- Se renseigner sur la qualité de l'air dans la région sur le site de Gwad'Air : www.gwadair.fr,
- **Des recommandations sanitaires complémentaires sont rendues disponibles sur le site de l'agence régionale de santé de Guadeloupe : www.guadeloupe.ars.sante.fr**

Service communication

Tél : 06 90 71 53 73

Mél : pref971communication@gmail.com

23, Rue de Spring, Concordia
97150, SAINT-MARTIN